



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 26 septembre 2023  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

**Date de la convocation**  
20/09/2023

**Date d'affichage**  
29/09/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie CRAPONNE Jean Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

**Procurations :**

M. CLAUDE André a donné procuration à Mme MORETTI Karine.  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. CACELLI Alex.  
Mme BOUX Sandra a donné procuration à M. MALEN Serge.  
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à Mme PILLOT Marion.  
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme ADAM Carole.  
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.

**Secrétaire de séance :** Mme RABERT Guylaine est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.1.3 tarifs des services publics  
DELIBERATION N° 2023-09-62**

**OBJET :** *TARIFS DES REPAS POUR LES ADULTES AU REFECTOIRE  
MUNICIPAL*

**RAPPORTEUR :** Madame Chantal BONNEFOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux finances et à l'habitat

VU la délibération du conseil municipal n°2021-05-39 du 17 mai 2021 fixant les tarifs de l'accueil de la restauration scolaire avec les repas,

CONSIDERANT que le réfectoire municipal accueille les enseignants et le personnel communal, essentiellement des agents ne résidant pas sur la commune.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 18 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

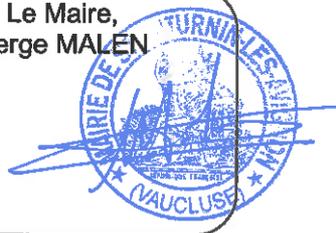
FIXE à 3,65 € (3,21 € avec le prélèvement automatique) le tarif adulte pour le repas au réfectoire municipal.

DECIDE d'appliquer chaque année suivante au 1<sup>er</sup> septembre une revalorisation de +1% aux tarifs visés ci-dessus.

#### RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,  
Serge MALEN



Le secrétaire de séance  
Guylaine RABERT

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/09/2023 de la publication le 29/09/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.